



Mort du cardinal Taschereau

Nous demandons les prières des lecteurs du *Mouvement Catholique* pour le repos de l'âme de Son Eminence le cardinal Elzéar-Alexandre Taschereau, archevêque de Québec, décédé dans le Seigneur le mardi 11 avril 1898, dans la 78^{me} année de son âge et la 27^{me} année de son épiscopat. Cette mort jette dans le deuil toute l'Eglise canadienne, qui perd en la personne du cardinal Taschereau son chef et l'une de ses grandes figures.

Le prélat défunt, avant de s'effacer dans une retraite consacrée à l'étude et à la prière, a présidé aux destinées de l'Eglise de Québec durant une période mouvementée, qui lui a fourni l'occasion de jouer un rôle en vue dans la direction donnée aux affaires religieuses en ce pays. L'historien ecclésiastique se chargera d'apprécier ce rôle, et ses résultats. En ce moment, nous voulons nous rappeler surtout la sainteté de sa vie et sa piété exemplaire, traits distinctifs qui le firent vénérer ici-bas, en attendant qu'il plût à Dieu de l'appeler à l'éternité bienheureuse.

Nous ne saurions mieux faire que de reproduire de la *Semaine religieuse* de Québec, avec quelques notes biographiques, le récit de cette carrière si remplie :

La fin prochaine de cette carrière si bien remplie était prévue depuis assez longtemps. Malgré les prières du clergé et des diocésains, malgré les soins attentifs dont ce vieillard, aussi vénéré que vénérable, n'a cessé d'être entouré, il était évident que ses forces allaient diminuant graduellement.

Ce fut en faisant l'ascension du Cap Tourmente qu'elles le trahirent pour la première fois — il y a justement onze ans. — Il comprit, sans en être visiblement affecté, que le terme de son pèlerinage ne pouvait être bien éloigné. A la fin de 1891, le S. Siège, sur sa demande, lui donnait le coadjuteur de ses prédilections, auquel il remettait peu après la pleine administration de

son diocèse. Ce dernier acte fut, de sa part, trop spontané pour douter qu'il n'était pas souverainement heureux de se décharger du fardeau de l'épiscopat, qu'il a dû parfois trouver bien lourd.

A partir de ce moment, le cardinal Taschereau vécut de plus en plus éloigné du contact des hommes pour se rapprocher davantage de Dieu, partageant tout son temps entre la prière et l'étude.

Le cardinal Taschereau est né à Ste-Marie de la Beauce, le 17 février 1820. Le 1er octobre 1828, il commença ses études au Petit Séminaire de Québec, et les *palmars* de cette époque attestent les succès qu'il remporta. A peine âgé de 16 ans, il avait terminé son cours classique et partait pour Rome, où il prit l'habit ecclésiastique et fut tonsuré le 20 mai 1837. Sans l'intervention de son compagnon de voyage, M. l'abbé Holmes, il serait probablement entré à l'abbaye de Solesme, sur les instances de Dom Guéranger qui se trouvait à Rome dans le même temps.

Revenu au pays en 1837, il commença ses études théologiques, tout en faisant successivement les classes de Cinquième, de Troisième et de Rhétorique. Ordonné dans sa paroisse natale, le 10 septembre 1842, le Séminaire de Québec s'assura définitivement ses services, et lui confia l'enseignement de la philosophie, qu'il professa pendant douze années consécutives. Il remplit tour à tour, dans cette maison qu'il ne devait quitter que pour monter sur le siège épiscopal de Québec, les fonctions de directeur du Petit Séminaire, de préfet des études, de professeur des sciences physiques, de Liéologie, de directeur du Grand Séminaire, de supérieur et de recteur de l'Université-Laval. On conçoit facilement que sa tâche quotidienne lui laissait peu de loisirs. Cependant, il trouva encore le temps de rédiger des traités d'architecture, d'astronomie, et d'écrire l'histoire complète du Séminaire de Québec. Preuve que celui qui ne perd jamais de temps en a toujours de reste.

Professeur, directeur ou supérieur, il fut toujours à la hauteur de ces différentes positions.

Sans doute ses aptitudes variées lui fournissaient des ressources pour ainsi dire inépuisables, mais le sentiment du devoir à remplir ne l'aidait peut-être pas moins à faire bien tout ce qu'il faisait.

S'il est une position importante et difficile, c'est bien celle de directeur d'un grand Séminaire. Quel ensemble de qualités n'exige-t-elle pas chez celui qui est chargé de préparer les ecclésiastiques à la prêtrise !

Il a en mains l'avenir du clergé diocésain, dont le niveau moral et intellectuel montera si la formation est irréprochable, et baissera si elle laisse à désirer. Il est en quelque sorte la pierre fondamentale de l'édifice sacerdotal. Eh bien, cette position, le cardinal Taschereau l'a remplie plusieurs années, et nous ne craignons pas de dire qu'il a été un directeur idéal.

Son autorité le dispensait de commander. Tout marchait sans secousses et sans chocs ; et l'horloge placée à l'entrée du corridor n'était guère plus exacte à sonner les heures que les séminaristes ne l'étaient à exécuter les divers mouvements de la

journée prescrits par le règlement. Il ne peut en être autrement quand un directeur, tout le premier, se fait séminariste et l'esclave de la règle. Si, par accident, elle était mise en oubli, sur un point quelconque, il signalait l'abus en disant purement : " Cela ne doit pas être." Ces cinq mots prononcés pourtant avec le plus grand calme, et qu'il nous semble encore entendre, suffisaient pour prévenir toute nouvelle licence. Ses anciens élèves, nous en sommes sûr, se rappellent encore ses conférences de théologie pastorale, qu'ils appréciaient si hautement. Il excellait véritablement dans ces causeries, si importantes pour la formation des clercs. En résumé on peut dire que, sous sa direction, le Grand Séminaire était une espèce de cénacle. Ajoutons que lorsqu'il quitta cette maison à laquelle il est resté enchaîné, comme il aimait à le dire, il aurait pu se rendre le témoignage qu'il n'avait peut-être jamais manqué de se trouver là où la règle l'appelait. Heureux celui qui sait s'élever à ce degré de perfection ! Le 27 février 1871, il quitta le séminaire pour aller résider à l'archevêché, et, dans sa réponse à l'adresse d'adieu qui lui fut présentée, il résuma ainsi l'histoire de sa vie :

" Il y aura bientôt quarante-trois ans, un tout petit écolier de huit ans et demi endossait pour la première fois le *capot*, et se rendait, livres et cahiers sous le bras, au Séminaire de Québec, pour commencer ses études classiques. Neuf années plus tard, après une année de voyage en Europe, il entra au Grand Séminaire, commençant ses études théologiques, et, au bout de cinq ans, il montait pour la première fois au saint autel. Voilà toute l'histoire de ma jeunesse.

" Ma vie sacerdotale de vingt-neuf ans, aussi heureuse qu'elle peut l'être dans cette vallée de larmes, s'est donc écoulée tout entière à l'abri de ces murs vénérables que Mgr de Laval a élevés il y a deux siècles.

" Comme vous le voyez, messieurs, sur le demi-siècle qui a blanchi mes cheveux, le séminaire a eu plus de part que la maison paternelle.

" Hélas ! encore une fois il faut quitter cette maison où j'ai trouvé des pères dévoués, des confrères pleins d'affection, des enfants qui m'ont payé au centuple, par leur docilité, le peu de bien que j'ai essayé de leur faire. J'avais espéré y vivre, y mourir, et me reposer au milieu de ceux qui furent autrefois mes maîtres et mes modèles. Triste condition des enfants d'Adam, dont les projets les plus légitimes aboutissent trop souvent à la déception."

Il fut consacré dans la cathédrale de Québec, le 19 mars 1871, par Mgr Lynch, assisté des évêques Homan et C. Laroque, et le sermon de circonstance fut prononcé par Mgr Langevin, évêque de Rimouski. Le curé de Québec donna lecture du mandement d'entrée du nouvel archevêque, dans lequel il disait entre autres choses : " Dieu nous est témoin que nous n'avons ni recherché, ni désiré cette charge redoutable dont nous comprenons, aujourd'hui plus que jamais, les dangers et les responsabilités."

Devenu archevêque de Québec, Mgr Taschereau changea de position, mais sans modifier ses habitudes, et administra son dio-

cèse comme il dirigeait son séminaire. Son règlement de vie resta à peu près le même ; il suffisait de consulter l'heure, à n'importe quel moment de la journée, pour savoir qu'on le rencontrerait certainement à tel ou tel endroit. De huit heures à midi, et de deux heures à six heures et demie, il était à son bureau, à la disposition de tous ceux qui désiraient le voir, travaillant et expédiant lui-même sa correspondance. Quiconque lui écrivait recevait, dès le lendemain, une réponse laconique, mais claire et précise.

On obtenait facilement une audience, mais il fallait savoir prendre congé à temps.

On sait qu'il parlait peu, trop peu même, au goût de plusieurs qui auraient préféré un évêque plus communicatif. Il faut pourtant admettre que ce qui est désirable en soi n'est pas toujours réalisable en pratique, surtout dans certaines positions. Un juste milieu, dans cet ordre de choses comme dans tout le reste, n'est certainement pas la ligne de conduite la moins sage. C'est grâce à cette parcimonieuse économie de temps que Mgr Taschereau a pu accomplir une somme de travail vraiment prodigieuse. Ses mandements et circulaires ne forment pas moins de trois gros volumes, abstraction faite de milliers de lettres écrites pour affaires secondaires, ses lettres enrégistrées forment plus de six volumes *in-folio* d'à peu près neuf cents pages chacun. Il a réformé la Discipline du diocèse de Québec, régularisé l'administration paroissiale jusque dans ses moindres détails, consacré, chaque année, près de deux mois à la visite pastorale, érigé canoniquement plus de quarante paroisses, fondé une trentaine de missions dont la plupart ont actuellement un curé résident, présidé les trois derniers conciles provinciaux, favorisé toutes les œuvres diocésaines et, en particulier, l'Hôpital du Sacré-Cœur et le collège de Ste-Anne-la-Pocatière, menacés à un moment d'une ruine imminente. Dieu bénissait visiblement ses œuvres, bénédiction que le pieux Cardinal attribuait en grande partie à la belle dévotion des Quarante-Heures; qu'il inaugura dans toutes les églises de son diocèse par son admirable mandement de l'année 1872.

A part les deux heures quotidiennes de récréation que prenait Mgr Taschereau, il allait passer, au retour de ses visites pastorales, quelques jours au manoir de Ste-Marie de la Beauce et une couple de semaines au Petit-Cap, pour se reposer des rudes labours de l'année; cette courte vacance terminée, il reprenait le chemin de sa ville épiscopale et recommençait une nouvelle année.

Telle a été, dans ses grandes lignes, la carrière épiscopale du cardinal Taschereau, et cela pendant vingt-cinq ans. — Il aurait donc pu dire à son clergé et à ses diocésains, si son humilité ne l'en avait empêché : *inspice et fac secundum exemplar*.

Disons encore à sa louange que son élévation au cardinalat, en 1889, ne changea en rien son train de vie. Le devoir seul lui faisait accepter des hommages qu'il appelait sincèrement des persécutions.

Après avoir rapidement esquissé la carrière du Prélat qui restera l'une des plus belles figures de l'épiscopat canadien, et

rendu un hommage sincère à ses vertus et à ses hautes capacités, il nous reste à recommander son âme aux prières de ses diocésains. Ce devoir de la prière les uns pour les autres, il ne l'a jamais oublié. C'est une des recommandations qu'il ne cessait de faire à ses ecclésiastiques : " Priez les uns pour les autres et, en particulier, pour les âmes qui vous seront confiées un jour, leur répétait-il fréquemment." Il est donc bien juste que tous prient, à leur tour, pour celui qui a été leur Père spirituel pendant vingt-cinq ans, et dont la vie s'est dépensée au service de l'Eglise et de son pays.

Programme maçonnique

Un petit journal libéral qui ne paraît pas nous aimer outre mesure,—ce dont nous sommes loin de nous plaindre,—disait récemment : " Les écrivains de cette revue (*Le Mouvement Catholique*) ont l'esprit hanté par un affreux fantôme qu'ils voient partout : la franc-maçonnerie. "Le diable au dix-neuvième siècle" du grand fumiste Taxil semble avoir élu domicile dans leur cerveau. Au *Mouvement Catholique* tout le mal dans l'univers est causé, est fait, et s'explique par la franc-maçonnerie."

Nous ne voyons pas du tout ce que viennent faire dans cette galère Léo Taxil et le " Diable au dix-neuvième siècle." Il n'est pas un seul de nos collaborateurs qui ait simplement cité le nom de cet ignoble gredin ou de ses ouvrages depuis que paraît notre revue et nous-mêmes, nous n'en avons pas dit un mot. Ceux d'entre nous qui ont traité les questions maçonniques l'ont fait en s'appuyant sur des documents d'une valeur indiscutable.

Quant à l'accusation de voir l'action de la franc-maçonnerie dans toutes les entreprises antichrétiennes de notre époque, elle frappe plus haut que nous et, si nous sommes dans l'erreur, c'est en bonne compagnie. Ainsi c'est Léon XIII qui écrivait dans la célèbre encyclique *Humanum Genus* : " A notre époque les fauteurs du mal paraissent s'être coalisés dans un immense effort, sous l'impulsion et avec l'aide d'une société répandue en un grand nombre de lieux et fortement organisée, la société des Francs-Maçons." Sont encore de l'illustre Pontife ces paroles-ci : ".... dans l'espace d'un siècle et demi, la secte des francs-maçons a fait d'incroyables progrès. Employant à la fois l'audace et la ruse, elle a envahi tous les rangs de la hiérarchie sociale et commencé à prendre au sein des Etats modernes une puissance qui équivaut presque à la souveraineté."

Nous n'avons jamais dit plus que cela. Mais allons plus outre. Nous n'avons pas l'intention de discuter longuement la question de la réalité de l'influence maçonnique dans le monde. C'est un fait admis de tous ceux qui connaissent quelque peu l'histoire moderne et proclamé par les bouches les plus autorisées. Nous voulons simplement aujourd'hui en obéissance à un précepte de cette même encyclique *Humnum Genus*, lever un pan du voile qui couvre la figure des Enfants de la Veuve.

Programme maçonnique, avons-nous écrit en tête de ces pages :—de ce programme le Pape nous a tracé lui-même les grandes lignes. " Il s'agit pour les francs-maçons, a-t-il dit—et tous leurs efforts tendent à ce but—il s'agit de détruire de fond en comble toute la discipline religieuse et sociale qui est née des institutions chrétiennes, et de lui en substituer une nouvelle, façonnée à leurs idées et dont les principes fondamentaux et les lois sont empruntés au Naturalisme."

Voilà qui est suffisamment clair et net. Nous voulons, toutefois, ajouter à ce témoignage celui de francs-maçons en vue, lequel aidera à édifier le public sur cette " association criminelle " (le mot est encore de Léon XIII). Les citations que nous allons reproduire sont extraites de la *Croix* de Paris. Elles sont à conserver et à méditer par tous.

Voici d'abord la confession des f. en ce qui concerne leurs sentiments envers l'Eglise :

" Déchristianiser la France par tous les moyens ; mais surtout en étrangeant le catholicisme peu à peu par des lois nouvelles contre le clergé. Arriver enfin à la fermeture des églises. Dans huit ans, grâce à l'instruction laïque sans Dieu, on aura une génération athée. On fera alors une armée et on la lancera sur l'Europe. On sera aidé par tous les Frères et amis des pays qu'envahira cette armée." (Convent très secret de 1879.)

" Nous devons éliminer de la société française l'influence religieuse sous quelque forme qu'elle se présente." (*Journal officiel de la F. M. française*, année 1885, p. 707.)

" Mentez comme de beaux diables et calomniez, il en restera toujours quelque chose." (F. VOLTAIRE.)

" Nous devons écraser l'Infâme, mais l'Infâme, ce n'est pas le cléricanisme, l'Infâme, c'est Dieu." (F. DE LANESSAN.)

" .. Enfin, était-il décidé dans des réunions maç. tenues en 1885 au Grand-Orient, enfin, si, malgré ces mesures (suppression des ordres religieux et dénonciation du Concordat) d'une part, et malgré la laïcisation générale des écoles et de tous les établissements publics d'autre part, le cléricanisme conservait encore quelques racines dans le pays, on pourrait, au nom du droit commun (!) les extirper à jamais, en rendant impossible l'exercice de la religion par l'application habile de quelques articles du Code pénal. Ainsi, en déclarant que la confession corrompt la jeu-

nesse, on empêchera les derniers prêtres de remplir les plus importantes fonctions de leur sacerdoce. (Art. 334.)

De même on les priverait de toutes ressources en leur interdisant de recevoir des derniers fidèles aucune somme quelconque pour messes, baptêmes et autres cérémonies, attendu qu'il suffirait pour cela d'assimiler adroitement ces faits aux délits de tromperie et d'escroquerie." (Art. 405 et 423).

"... Il faut, s'écriait le Fr. Masson, le 25 février 1884, que dans les édifices élevés de toutes parts depuis des siècles aux superstitions religieuses et aux suprématies sacerdotales, la F.-M. soit appelée à prêcher ses doctrines, et que ce soient les maillets, les batteries et les acclamations maç. qui fassent retentir les larges voûtes et les vastes piliers au lieu des psalmodies cléricales qui y résonnent encore."

"La lutte engagée entre le catholicisme et la F.-M. est une lutte à mort sans trêve ni merci : il faut que partout où apparaît l'homme noir, apparaisse le F.-M."

F. DESMONS,

(député et président du Conseil de l'Ordre.)

Enfin : Sur l'idée de Dieu on trouve cette réflexion judicieuse : "Il n'y a pas lieu de croire en Dieu, il est inutile de s'en occuper et toutes les religions qui en dérivent tombent d'elles-mêmes dans l'éternel néant."

(*Revue maç.* p. 164, à propos du rituel de la *Clément-Amitié*.)

Quant au rôle de la Franc-Maçonnerie dans les révolutions et à son patriotisme, voici d'intéressants extraits :

"Quand vous n'êtes pas content d'une nation, utilisez contre elle l'arme de la Révolution."

(F. PALMERSTON).

Dès le milieu du siècle, la Hte Maç., dirigée par le F. Palmerston et ayant à sa tête les FF. Mazzini, Kossuth et Ledru Rollin, avait arrêté le plan suivant :

ARTICLE PREMIER.—Fondation d'un état polonais Madgyar, au profit de la Maç. juive, au détriment de l'Autriche catholique.

ART. 2.—Unité de l'Allemagne au profit de la Prusse protestante et au détriment de la France catholique.

ART. 3.—Unité de l'Italie au profit de la maison de Savoie et au détriment du Pape et des Bourbons. (CHANOINE BRETTE).

Ecoutez les enseignements secrets des f.-m. et sachez ce qu'ils doivent faire passer avant le devoir militaire :

"Entre Maç. la puissance des liens fraternels est si forte qu'elle s'exerce même entre ceux que les intérêts de la patrie ont divisés... Ne distinguez ni la nation, ni les uniformes ; ne voyez que des FF. et songez à vos serments !!!" (F. BOULLY.)

Rappelez-vous le rôle de F. Garibaldi, délégué en 1870 par la F. M. internationale pour contribuer à notre perte. S'il avait été Français, Garibaldi serait passé devant un Conseil de guerre. (Rapport du colonel Perrot.)

Rappelez-vous le F. B., agent secret de la Prusse en 1870 et qui au dire de Cluseret était "un escroc doublé d'un mouchard, avec l'aplomb des deux réunis."

"Il ne nous suffit pas d'écraser l'Autriche, écrivait le 29 octobre 1869, de Lugano, le puissant F. Mazzini ; il faut que la France soit écrasée à son tour ; la Prusse sera pour nous le meilleur marteau !!" (*France chrétienne.*)

Savez-vous qu'à la veille du conflit hispano-américain, ce sont là des paroles qui font songer ? Et nous ne sommes pas au bout. Vous verrez tout à l'heure d'autres professions de foi patriotiques tout aussi édifiantes.

En attendant, voyons la façon dont ces messieurs s'emparent de la presse et des pouvoirs publics :

Les F. M. sont 25,000 en France. Comme il y a 10 millions d'électeurs, ils ne devraient avoir qu'un député F. M. et demi. Or, il y a plus de 200 députés francs-maçons.

Ceci n'a été démenti nulle part.

"Nous sommes 200 f.-m. à la Chambre, affirmait le F. Colfavru."

"Ce que sais, c'est qu'il y a dans le Parlement (Chambre et Sénat), 450 f.-m., écrivait un autre frère."

Il en est de même pour toutes les autres fonctions.

De même, la F.-M., s'efforce par tous les moyens d'agir sur l'opinion publique. C'est ainsi qu'elle a pu arriver à faire voter les fameuses lois soi-disant *intangibles* (on feint d'oublier qu'aucune loi n'est *intangible*.)

"L'instruction laïque, gratuite et obligatoire, écrivait le F. Lepelletier dans le "Mot d'ordre" (25 février 85) a été étudiée, préparée, et pour ainsi *décrétée* dans les Loges, il y a bien des années, et c'est ce qui a rendu possible qu'elle fut *réclamée* par le pays et votée par la Chambre."

"Si l'*opinion publique* ? a fini par *par être la plus forte*, une part en revient assurément à ceux qui l'ont stimulée, harcelée, fouettée, passez-moi le mot, jusqu'au jour de la victoire." (Jean Macé, 1882).

Les F. M. ont pour l'opinion publique le plus profond mépris, et ils mettent constamment en pratique les principes suivants :

"On lui fera vouloir (à la nation) et on lui fera dire ce qu'elle n'a jamais pensé... La nation est un grand troupeau qui ne songe qu'à paître et qu'avec de bons chiens les bergers mènent à leur gré." (Marmontel).

"Ces projets sont contraires à la liberté absolue, s'écriait le F. Bourgueil, mais nous F. M., sommes-nous des libertaires ? Non, nous sommes des sectaires." (*Bulletin du Grand-Orient* 91. Nourrisson, p. 36.)

"Nous avons organisé au sein du Parlement un véritable syndicat de francs-maçons pour obtenir des interventions extrêmement efficaces auprès des pouvoirs publics", disait le F. Blatin au convent de 1888.

“ On dit que nous dirigeons la République : on le dit, et c'est vrai ”, s'écrie après le F.: Blatin, le F.: Colfavru.

A son tour le F.: Fernand Maurice disait au Convent de 1890 :

“ Il ne devrait rien se produire en France, sans qu'on y trouve l'action cachée, l'action secrète de la Maçonnerie. . . . Je dis que dans dix ans d'ici la Maçonnerie aura emporté le morceau et que personne ne bougera plus en France en dehors de nous.”

Le groupe des francs-maçons socialistes faisait, le 2 juin 1888, la déclaration suivante au Grand-Orient de Paris :

“ Dans une Société où la souveraineté réside dans la nation, la propriété doit être nationalisée, T.: C.: FF.:, c'est en vue de *coordonner les efforts des socialistes* appartenant à notre ordre que nous avons formé un groupe d'action des francs-maçons socialistes et que nous faisons appel à leurs lumières.”

Encore quelques opinions sur le patriotisme et un peu de morale :

“ La F.-M. a une morale particulière, affirment les F.-M. : elle exalte ce que le catholicisme condamne, elle condamne ce qu'exalte le catholicisme.” (F.: Blatin.)

Nous détruirons la *famille*, poursuivent-ils.

L'enfant appartient à *l'humanité* avant d'appartenir à ses parents, proclament les FF.:

Pour écraser l'Infâme,
Qui se croit triomphant,
Arrachons-lui la *femme*,
Enlevons-lui l'enfant.

(Chanson du F.: Bertrand.)

Ecoutez ce que devient le patriotisme aux yeux des francs-maçons :

“ Il vaut mieux être un peu moins animé de *patriotisme* que de n'être pas un citoyen du monde ! ” (F.: Nédonchelle, vénérable, juillet 1874.) Il convient de “ marquer le point exact où le patriotisme cesse d'être une vertu ”. (Bauhütte, de Leipzig, 1880.)

Une loge française a pu porter sur son ordre du jour le sujet suivant :

“ Les motifs devant faire désirer à la France, à la F.-M. surtout, que l'Alsace-Lorraine demeure allemande ! ! ”

“ Le patriotisme . . . ce sentiment va en diminuant, ils sont venus peut-être (ces temps) où cette manière d'être ne sera que de la *réaction*, de l'arrêt de développement . . . un vice ! ! ” (Fr.: Grenier, cité par d'Estampes, p. 378.)

“ Répandez l'amour de la *Patrie*, nous apprend la *Revue maç.* (1895) mais . . . ne l'exagérez pas . . . La morale, ajoutée-elle, doit être *humaine* ; circonscrite aux limites d'une patrie quelconque ; elle cesserait d'être la *Morale*. Un autre sujet de *contrariété*, c'est l'alliance franco-russe ; on pense en Maç. que cet événement à cause de l'état politique et social de l'autre partie contractante, va servir à l'intérieur de plus en plus les visées de prépondérance des cléricaux et réactionnaires. La *bouffonne* ! nouvelle d'un *Te Deum* chanté *effrontément*. . . . n'est qu'un des

signes de cet état d'opinion dangereuse. Nos inquiétudes à ce sujet ne sont pas d'aujourd'hui." (*Revue Maç.*, p. 184, 1897.)

Voici maintenant l'application des doctrines maçonniques à la morale :

" Plus de baptême, plus de communion, plus de confession, plus de mariage religieux, plus d'eau bénite le jour de la mort," disait en 1883 le F. Galopin à la loge l'Indépendance où il résu-
 mait le programme maçonnique.

" Le mariage civil (Maç.) que nous célébrons aujourd'hui (dans la Loge *La France maç.*) car c'est une véritable consécration ! que la *France maçonnique* fait dans son temple, inaugure ce mariage civil républicain, que nos ennemis (catholiques) craignent tant." (*Chaîne d'Union* janvier-février 1881.)

Au cours d'un mariage consacré *maçonniquement* dans la Loge les *Vrais amis réunis* (Toulouse), M. Calvinhac a déclaré qu'il prenait l'engagement en son nom et au nom de ses frères, que nul désormais ne se mariera autrement ; dans le cas contraire, il serait exclu comme indigne du rang de la F.-M. (Reproduit dans le *Soleil*, juin 1881).

Au cours d'une tenue qui eut lieu en juillet 1874, à la loge la *Parfaite Egalité* (Orient de Paris), la question du mariage religieux, du mariage civil et de l'union libre a été discutée. " Le F. Minot distingue entre mariage, concubinage et union libre.

L'union libre peut découler de théories très respectables " (*Chaîne d'Union*, 1874).

Après cette théorie, il n'y a plus qu'à tirer l'échelle : nous sommes édifiés !

Le mariage civil devait, d'ailleurs, fatalement aboutir à l'union libre.

Après la théorie la pratique.

En octobre 1882, le F. Elysée Reclus mariait ses deux filles " à la face de la nature ! ! "

A l'issue d'un repas copieux, le F. Reclus leva son verre pour prononcer la formule sacramentelle ! suivante :

" Ma fille... — librement je vous unis à M... — Ma fille... soyez la femme de M..."

Le F. Reclus n'a pas protesté contre ce récit !

Nous avons gardé pour la fin la déclaration de *Piccolo Tigre*, haut maçon juif. C'est tout un plan de campagne, et des plus habiles. Mais nul autre que le diable n'a pu l'inspirer :

" Pour détruire le catholicisme, il faut commencer par supprimer la femme, mais puisque nous ne pouvons supprimer la femme, corrompons-la."

Voilà d'après des auteurs peu suspects les principes que professent les F. trois points. Et il nous semble que c'en est assez pour justifier la haine et le mépris que leur ont voués depuis longtemps non seulement les catholiques, mais encore tous les

honnêtes gens instruits, tous les patriotes éclairés ; car, ainsi que le dit encore Léon XIII, cette secte "est non moins pernicieuse aux intérêts du christianisme qu'à ceux de la société civile."

Donc, la combattre, c'est travailler à la grandeur et à la prospérité de l'Eglise et de la Patrie.

C'est ce que nous avons fait et continuerons de faire,—en dépit de toutes les criaileries.

La Rénovation

II.

De l'Eglise catholique

Nous n'avons là qu'une bien faible idée de l'abaissement du niveau moral, de l'état social des populations de la Rome antique.

Mais le Christ parut, sa parole fut prêchée et son Eglise, l'Eglise catholique, établie.

Aussitôt une nouvelle aurore se lève sur les peuples et nous voyons les plus heureux changements s'opérer dans le monde ; la société subit de profondes transformations sous l'effet bienfaisant de la constitution du Christianisme qui lui apportait ses bases les plus solides, avec des formes nouvelles.

Désormais les esprits vont être orientés vers un idéal jusqu'alors méconnu ; l'Evangile va servir de flambeau pour éclairer les peuples "assis à l'ombre de la mort" et les faire entrer dans "les droits sentiers."

Les leçons et les admirables enseignements de l'Evangile vont faire naître parmi les hommes des sentiments tout nouveaux, en leur inspirant l'amour de Dieu et du prochain, en proclamant l'unité de foi, la nécessité d'un seul baptême, d'une seule Eglise, qui est l'Eglise catholique.

Depuis ce jour, l'Eglise catholique marcha à la conquête du monde et de la civilisation, prêchant partout et toujours la foi, l'espérance, la charité, la douceur, l'amour, la fraternité, enfin toutes les vertus chrétiennes, montrant le ciel comme seul objet digne de nos pensées, comme terme de notre pèlerinage à travers le temps vers l'éternité.

Avec ces seules armes, l'Eglise a tour à tour vaincu le paganisme, les barbares, les sauvages, l'idolâtrie, les superstitions, les passions les plus dangereuses, les sectes, les schismes, les hérésies, les erreurs de toutes sortes.

En présence de ces faits, il faut bien s'écrier avec Mgr. Bougaud :

"Deux amours ont bâti et bâtissent incessamment l'Eglise catholique : l'amour de Dieu pour les âmes, et l'amour des âmes pour Dieu."

En effet, rien n'est plus vrai, ni plus positif. Les mystères de l'Incarnation et de la Rédemption en sont les preuves les plus éclatantes.

Procédant à développer cette pensée de l'amour réciproque de Dieu et des âmes, Mgr. Bougaud continue :

"A un certain moment, en effet, Dieu sort de son repos. Il crée. Que crée-t-il ? Des âmes. Le reste n'est rien. Des âmes. c'est-à-dire des êtres capables de lumière, de vie, de joie, d'amour, d'extase. Et pourquoi les fait-il ainsi ? Pourquoi leur donne-t-il de telles capacités ? Afin de pouvoir leur communiquer sa propre lumière, sa vie, son amour, son extase éternelle. Voilà le but de la création.

"Au-dessous, dans les étages inférieurs, les hommes cultivent le globe, le féconderont : petite affaire. Les hommes fonderont des empires, des royautes, des républiques : passe-temps d'un jour. Ce n'est pas pour cela que les âmes ont été créées. Ce n'eût été digne ni d'elles ni de Dieu. Elles l'ont été pour vivre de la même vie que Dieu, même sur cette terre ; et c'est pour cela qu'en même temps qu'il les créait, Dieu instituait son Eglise, afin qu'elles pussent trouver, dans cette société sainte, la lumière et l'amour pour lesquelles il les a faites.

"L'Eglise est la société des âmes pour l'entretien, le développement, l'épanouissement de ce qu'il y a de plus beau au ciel et sur la terre. Et par conséquent, avant tout autre examen, c'est la plus magnifique société qui ait été et qui puisse jamais être sous le soleil.....

"Cependant cette société divine, conçue dès l'origine, n'est pas arrivée du premier coup à sa perfection. Dieu s'y est pris de loin. Il a mis quatre mille ans à préparer et ébaucher ce grand œuvre. A chaque siècle, il y ajoute un trait, augmentant la lumière, perfectionnant les rites, spiritualisant le sacerdoce, jusqu'à ce que vienne Jésus-Christ, qui élève tout : lumière, amour, autorité, hiérarchie, à la dernière beauté.....

"Mais en changeant de forme, le but reste le même : unir les âmes avec Dieu et entre elles dans le lien sacré de l'amour. Ou plutôt la forme de l'Eglise ne se perfectionne que pour saisir un plus grand nombre d'âmes, et les unir dans une lumière plus haute et dans un amour plus profond."

Pour démontrer "l'immense étendue de l'Eglise catholique qu'aucun œil humain ne peut embrasser," l'éminent évêque fait le tableau suivant :

“ En droit, elle est aussi vaste que le monde. Elle appelle à elle toutes les âmes. En fait, elle en réunit dans son sein des multitudes innombrables. Négligeons celles qui sont disséminées dans toutes les parties de l'erreur religieuse, et qui, du fond de l'hérésie, du schisme, du paganisme même, tiennent à Jésus-Christ par d'invisibles et mystérieuses attaches ; ne comptons que celles qui font officiellement partie de l'Eglise par la réception du saint baptême. On en estime aujourd'hui le nombre à deux cents millions. Quel chiffre ! Deux cents millions d'hommes qui, de tous les points du globe, acclament Jésus-Christ comme leur Seigneur et leur Maître ! Deux cents millions d'hommes qui, inclinés à la terre, tourmentés par leurs passions, travaillent à devenir meilleurs sous sa divine influence, et qui presque tous, si tristes qu'aient été leur vie, leur indifférence, leur oubli de Dieu, s'endorment repentants, les lèvres sur la croix rédemptrice et consolatrice de Jésus-Christ !

“ Je ne parle que de l'heure présente. Mais remontez le cours des âges. Admettez, par chaque siècle, trois générations. C'est donc six cents millions d'hommes qui, dans ce seul XIXe siècle, ont fait partie du corps visible de l'Eglise. C'est donc, en 1880 ans, près de vingt milliards d'êtres humains, unis dans la même foi, dans la même espérance et dans le même amour, et qui, différents de temps, de lieux, de mœurs, de langues, ont formé, de leurs personnalités diverses, une même cité, la plus vaste et la plus imposante qui ait jamais été.”

Mgr. Bougaud ajoute :

“ Mais pour avoir une idée complète de l'Eglise, il ne suffit pas de considérer ses lointaines origines, ses matériaux précieux et ses magnifiques dimensions, il en faut étudier le plan, l'ordonnance. Car Dieu n'a pas plus éparpillé les âmes dans le monde que les astres dans l'espace. Eparpiller est d'un petit esprit. Les grandes intelligences groupent et concentrent. Voyez la création : rien n'y est isolé, tous les êtres y sont groupés en systèmes harmonieux ou réunis en sociétés. A plus forte raison, l'auguste assemblée des âmes ne pouvait pas être un éparpillement.”

J'attire spécialement l'attention de mes lecteurs sur les lignes suivantes de l'auteur qui nous occupe :

“ Ce que réclamait le grand art qui préside à toutes les œuvres de Dieu, la nature de l'homme le demandait aussi. L'homme est un être social ; ses joies, ses douleurs, ses faiblesses, son génie, ses amours appellent la société. Elle est tellement le besoin de sa nature que les sociétés établies par Dieu ne lui suffisent pas. Il en crée de factices pour ses plaisirs, ses études ou ses intérêts. En sorte que l'œil, embrassant l'ensemble des choses, on aperçoit l'homme social partout, l'homme isolé nulle part.

“ Il y avait encore d'autres raisons pour que l'immense société des âmes ne fût pas un éparpillement, mais une société, et une société visible, éclatante, facile à voir et à trouver. Les âmes avaient été créées libres. Dieu n'avait pas voulu les jeter fatalement dans la lumière et dans l'amour. Il avait résolu de ne les

admettre dans l'Eglise éternelle du ciel qu'à la condition qu'elles auraient fait librement partie de l'Eglise de la terre. La mesure de leur foi et de leur amour ici-bas serait la mesure dont elles jouiraient, dans l'éternité, de la même lumière et du même amour poussés à l'infini.

"C'est pour cela que fut posé sur le globe, dans cet encadrement splendide du temps et de l'espace, l'édifice visible de l'Eglise, dépositaire éclatante de la vérité et de l'amour apportés au monde par Jésus-Christ. C'est pour cela qu'il l'a préparée par de si prodigieux événements, fondée avec de si grands miracles, marquée de ces beaux caractères d'unité, de sainteté, de catholicité; de perpétuité par lesquels elle est distinguée éternellement de toutes les sociétés schismatiques, et montrée au monde comme la vraie cité de Dieu. Toute âme peut la voir et doit y entrer; car Jésus-Christ n'a mis que là, dans cette société sainte, les trésors qu'il a apportés à la terre; et l'obligation de faire partie de l'Eglise naît moins du commandement formel qu'il en a donné, que de l'impossibilité de trouver ailleurs la vérité et la grâce, dont les âmes ont un si absolu besoin, et pour lesquelles elles ont été créées."

Je fais ces citations un peu longues, d'abord parce que ce sont des pages très intéressantes, mais surtout parce que nous y trouvons tous les vrais principes sur lesquels doit s'étayer l'ordre social.

Le même écrivain observe encore :

"Comme la famille, la société est à la fois humaine et divine. L'homme la crée à son image et à sa ressemblance.

"Mais, à travers toutes les différences de temps, de climats, de civilisation, l'empreinte du divin original y demeure visible. "Dieu, dit Bastiat, n'a pas déloyé, dans le mécanisme social, moins de touchantes bontés, d'admirable simplicité, de magnifique splendeur, que dans le mécanisme céleste." C'est-à-dire qu'il n'a pas moins imprimé les traits principaux de sa physionomie sur la société que sur la nature.

"Ainsi Dieu, l'âme, la nature, la famille, la société, tout est harmonique. On ne peut toucher à un point sans que toute la gamme tressaille. Immense et mélodieux clavier où la moindre note répond harmonieusement à toutes les autres.

"Et c'est là ce qui fait la félicité du chrétien éclairé. Il nage en pleine lumière. Il monte et descend toute l'échelle des êtres, de l'atome à Dieu, de l'infiniment grand à l'infiniment petit. Partout il aperçoit des rapports, des ressemblances qui le ravissent. Chaque mouvement ouvre de nouveaux horizons; chaque horizon apporte une plus éclatante lumière. Et l'étonnement qu'il a de voir ces merveilles, l'impuissance où il est de les saisir, l'émotion que lui donne la hardiesse de son vol, la sécurité dont il jouit au sein de ces espaces infinis, tout cela lui fait une sorte de joie intellectuelle dont rien ici-bas, dans les sciences humaines, ne peut donner l'idée."

Voilà les paroles d'un grand penseur et qui font entrevoir les

beautés et l'importance du rôle modérateur, pondérateur, moralisateur et civilisateur du christianisme.

Au quatrième volume de son beau travail sur "le Christianisme et les temps présents," Mgr. Bougaud ne craint pas de dire qu'il ne suffit pas à un homme intelligent et sérieux d'abandonner la vie d'indifférence et d'irréligion, de s'éprendre d'enthousiasme pour la personne de Notre Seigneur, pour "ce sublime et doux crucifié," ni de comprendre le vrai caractère de Jésus-Christ, d'adorer en lui le Verbe incarné, le Fils éternel de Dieu fait homme pour racheter et sauver l'humanité coupable.

" Non, dit-il, rien de tout cela ne suffit : il faut entrer dans son Eglise ; car il en a fondé une, chargée de continuer sa mission, de répandre à tous les points de l'espace et du temps la lumière, la vertu, la vie divine qu'il a apportée sur la terre. S'il ne l'eût pas fait, que signifierait son apparition ? A quoi eût-elle servi ? Lui mort, l'esprit serait retombé dans ses ténèbres, le cœur dans ses défaillances et ses corruptions. Il ne serait rien resté du Christ, pas plus que ces météores brillants et inutiles qui éclairaient les abîmes, mais qui n'aident pas à les traverser.

" Il a donc fondé une Eglise, et, ayant pris la peine d'établir une telle œuvre, l'ayant enrichie de dons si précieux, l'ayant marquée de si divins caractères, il a imposé à tout homme l'obligation d'y entrer, d'en croire les enseignements, d'obéir à ses lois ; en sorte que cette question de l'Eglise est de premier ordre ; elle doit être, dans toute vie sérieuse, l'objet d'une étude approfondie.

" Heureusement sur cette question capitale, la lumière afflue aujourd'hui. Elle arrive abondante de deux côtés à la fois. Le protestantisme, en rompant avec l'Eglise, a obligé le génie catholique à en examiner la vraie constitution, les notes distinctives, l'unité incommunicable, la merveilleuse fécondité. D'autre part, la Révolution, en agitant les sociétés, en ébranlant les trônes, en dépouillant et en persécutant l'Eglise, a mis en lumière sa solidité à toute épreuve et son immutabilité divine. La question a mûri, pendant trois siècles, au milieu des orages, après quoi, comme il arrive toujours, elle a été définitivement élucidée par le concile du Vatican.

" Le concile de Trente avait été, au XVI^e siècle, le concile de la *Rédemption*, de la *Justification* et de la *Grâce*. Le concile du Vatican a été, au XIX^e, le concile de l'Eglise. Il a dissipé sur ce point les dernières ombres, même celles qui flottaient dans d'excellents esprits."

MARC-ANTOINE.

LA FORME CHRÉTIENNE

— DE —

L'ASSURANCE POPULAIRE

ESSAI SUR LA MUTUALITÉ (1)

AVANT-PROPOS

Cela date des premiers temps du monde, la bienfaisance, le secours mutuel, dont le modernisme du langage a fait la mutualité tout court. Le sentiment de fraternité, déposé dans le cœur de l'homme par le Créateur lui-même, porta les fils d'Adam à s'aider mutuellement dans leurs détresses, surtout après que la malédiction du Très Haut sur la désobéissance du premier homme, de la première femme, et, en eux, de toute leur descendance, à part la Vierge privilégiée, eût converti en angoisse et en malheurs ce qui devait être la joie de vivre, ce qui devrait n'offrir qu'un avant-goût des éternels plaisirs, des félicités infinies.

Mais disons ici, tout de suite, pour passer après le déluge, que les législateurs de la Rome antique furent les premiers à donner à ce sentiment humain la sanction de la force de loi, quand ils firent de la mutualité la base du contrat civil : *do ut des*.

Dans l'ordre religieux, ce fut le Christ Rédempteur, le Dieu fait homme venant sauver le monde, qui formula, le premier parmi tous les philosophes de l'antiquité, le sens de la mutualité humanitaire, quand il énonça, à l'étonnement général des animosités païennes, cette sentence de charité active : "Aimez-vous les uns les autres, comme votre Père céleste vous aime", et qu'il proposa à l'admiration de ses disciples l'édifiante parabole du bon Samaritain.

Essayons de voir par quelle filiation des événements l'enseignement impérissable du Divin Maître se répercute aujourd'hui, peut-être en son sens le plus pratique, dans l'organisation contemporaine de la mutualité catholique. Nous aurons aussi l'occasion de noter, en passant, comment l'esprit du mal s'est ingénié à mettre à profit, pour battre en brèche la morale évangélique,

(1) Présenté à la Société d'Economie Sociale, de Montréal, session d'avril 1898.

cette sublime doctrine, si hautement philanthropique, et les sentiments puissants auxquels elle s'adresse en particulier, dans le cœur de tout être humain.

Tant elle sera toujours vraie, en tout et partout, la parole prophétique du saint vieillard Siméon : que notre Sauveur Jésus est descendu du ciel sur la terre pour le salut d'un grand nombre et pour la perte de plusieurs. Il a proclamé au monde le Juste, le Vrai, le Bon : c'est au monde de choisir entre lui et sa doctrine, ou son irrécusable ennemi, Satan, le singe de Dieu, cherchant à capter les cœurs, à abuser les consciences, avec des formes perverties de la même doctrine.

Nous trouvons là tout de suite le germe de la mutualité neutre, libre-penseuse ou anticatholique, en face de la mutualité catholique, s'efforçant d'arracher aux bataillons du Christ des recrues qui leur appartiennent naturellement. C'est ce qu'elle fait en alléchant l'égoïsme humain, parfois même la généreuse pitié mal comprise, et cela par des moyens ou pour des fins que réprouvent la doctrine du Sauveur ainsi que ses providentiels desseins sur l'humanité.

La genèse de la mutualité

Recommandée avec tant de précision par Notre Seigneur à ses disciples, la pratique de la mutualité devint bientôt l'un des devoirs les plus chers aux premiers chrétiens. Saint Jean, l'apôtre de l'amour, fit de cette maxime favorite, qu'il allait répétant sans cesse, le résumé de toute sa longue prédication : " Mes enfants, aimez-vous les uns les autres." Les fidèles obéissaient avec joie, se traitant comme de dignes fils du même céleste Père et s'entraïdant comme des frères. Et le monde païen, qui se refusait encore à admirer les sublinités de la doctrine chrétienne en général, ne pouvait, cependant, taire son admiration, à la vue de cette mise en pratique, non moins nouvelle que magnanime, de la solidarité humaine.

Ce fut particulièrement au cours des premiers siècles de l'ère chrétienne, quand nos aïeux dans la foi témoignaient généreusement, par l'effusion de leur sang, à la face du paganisme jaloux et tyrannique, de la sainteté et de l'inébranlable constance de leurs croyances, que la pratique de la mutualité des services et des secours, dont le Maître leur avait laissé à la fois le précepte et l'exemple, leur devint précieuse, indispensable, consolante et reconfortante. C'est alors qu'ils en prirent à jamais, pour être

conservée comme une tradition bienfaisante, impérissable dans la grande famille chrétienne, la louable et forte habitude.

Néanmoins, il était réservé aux siècles du moyen-âge, siècles aussi vainement décriés par l'impiété de tout acabit que véritablement glorieux par leur foi et par leurs œuvres, il était réservé à ces grands siècles chrétiens, alors que l'Église du Christ, enfin sortie des catacombes, commença à répandre sur le monde sa salutaire influence, de fournir aux âges à venir le modèle, le prototype d'une organisation régulière de la mutualité chrétienne. Ce modèle, ce prototype, il trouva son expression fidèle dans ces Corporations si fameuses du moyen-âge, que les révolutionnaires du rationalisme ont tant calomniées ; que leur malice a même réussi à anéantir complètement comme une relique de barbarie, mais dont la sagesse contemporaine, éclairée par de douloureuses expériences, commence à reconnaître la valeur et les bienfaits ; qu'elle songe même à faire revivre dans la mesure, au moins, de ce que peut les rendre praticables notre état actuel de société. En cela, la sagesse contemporaine rencontre l'adhésion de la Papauté infallible ; elle obtient, surtout, les encouragements particuliers de notre noble Pontife Léon XIII.

Sous le régime de cette institution sociale unique, l'apprenti et le maître, le patron et l'ouvrier, le laboureur et l'artisan, tout comme le colon-défricheur et le moine, en ce temps-là tout puissant, le seigneur féodal et son libre censitaire : tout ce monde, dont se composait la naissante société policée, au moyen-âge, était intimement uni par les liens d'une étroite et active solidarité chrétienne.

Cette solidarité les faisait s'entr'aider, se soutenir, se défendre, se protéger, s'enrichir même mutuellement, au lieu de s'envier, de se faire une concurrence mortelle, de s'appauvrir, de se combattre, de se détruire, comme il advint dans les nouvelles conditions d'existence qu'a substituées au régime corporatif le rationalisme dévastateur. A la lumière des funestes conséquences sociales résultant des causes posées par cet agent de révolutions qu'est le rationalisme, le monde du XIXe siècle se surprend à se demander si les corporations du moyen-âge, malgré tout le mal qu'on en a dit, ne représentaient pas le moins imparfaitement l'idéal social si ardemment recherché par ses penseurs et ses économistes, et avec d'autant plus de justesse qu'ils en paraissent plus déplorablement éloignés, aux jours présents. Et le monde du XIXe siècle, qui croit impudemment avoir été jusqu'au fond de tous les problèmes de la science et de la raison, songe à revenir, comme je le disais plus haut, au régime corporatif du moyen-âge, autant, du

moins, qu'il serait possible de lui donner effet, en accord avec les progrès légitimes réalisés, avec les nécessités indiscutables imposées par le cours des temps.

Pour l'encourager dans ces vues, pour l'engager à réaliser au plus tôt cet heureux dessein, destiné à améliorer incontestablement et de notable façon l'ordre social, sur lequel gémissent à bon droit, de nos jours, tous les économistes chrétiens, Léon XIII, je l'ai dit, a fait entendre au monde du XIX^e siècle, spécialement au monde catholique, la grande voix du Vicaire de Jésus-Christ sur la terre. Dans son Encyclique *Humanum Genus*, du 20 avril 1884, où il dénonce la secte infâme des francs-maçons, l'illustre Pontife parle des corporations comme de l'un des remèdes les plus efficaces contre la propagande maçonnique, contre les misères sociales des temps présents, et ce, soit par le rétablissement de ces corporations, soit par la création d'institutions similaires.

Léon XIII, à ce sujet, s'exprime comme suit :

“ Une institution due à la sagesse de nos pères et momentanément interrompue par le cours des temps pourrait, à l'époque où nous sommes, redevenir le type et la forme de créations analogues. Nous voulons parler de ces corporations ouvrières destinées à protéger, sous la tutelle de la religion, les intérêts du travail et les mœurs des travailleurs. Si la pierre de touche d'une longue expérience avait fait apprécier à nos ancêtres l'utilité de ces associations, notre âge en retirerait peut-être de plus grands fruits, tant elles offrent de précieuses ressources pour combattre avec succès et pour écraser la puissance des sectes. Ceux qui n'échappent à la misère qu'au prix du labeur de leurs mains, en même temps que, par leur ambition, ils sont souverainement dignes de la charitable assistance de leurs semblables, sont aussi plus exposés à être trompés par les séductions et les ruses des apôtres du mensonge. Il faut donc leur venir en aide avec une grande habileté et leur ouvrir les rangs d'associations honnêtes pour les empêcher d'être enrôlés dans les mauvaises. En conséquence, et pour le salut du peuple, Nous souhaitons ardemment de voir se rétablir, sous les auspices et le patronage des évêques, ces corporations appropriées aux besoins du temps présent. Ce n'est pas pour nous une joie médiocre d'avoir vu déjà se constituer en plusieurs lieux des associations de ce genre, ainsi que des Sociétés de patrons, le but des unes et des autres étant de venir en aide à l'honnête classe des prolétaires, d'assurer à leurs familles et à leurs enfants le bienfait d'un patronage tutélaire, de leur fournir les moyens de garder, avec de bonnes mœurs, la connaissance de la religion et l'amour de la piété.”

JEAN DUTAILLIS.

Cinquante années d'apostolat

(Suite et fin)

Jusqu'en 1858 les missionnaires protestants n'avaient pas dépassé un certain point de la Rivière Rapide, où ils avaient un établissement. Voilà bien qu'alors ils se rendent dans l'immense district du Mackenzie. Des sauvages de ce pays nous demandaient avec instance; déjà deux Pères étaient établis au grand lac des Esclaves, près du Fort-Résolution; nous étions donc à la porte et dans le district même du Mackenzie. Le personnage de ce district, après avoir fait l'impossible pour nous empêcher de nous y établir, appela pour nous faire opposition un archidiacre protestant de la Rivière-Rouge, qui eut de suite la protection de tous les employés supérieurs de la Compagnie, mais on comptait sans le zèle du P. Grollier.

Celui-ci ne pouvant avoir recours à ses Supérieurs éloignés, supposa leur permission et suivit ou précéda le prédicant dans tous les camps sauvages où il alla, si bien que le ministre ne fit absolument rien. L'Esprit-Saint nous dit que le salut nous vient même de nos ennemis: je vois pour ma part l'action visible de la Providence dans l'arrivée et la multiplicité des sectes dans notre territoire, et je suis convaincu qu'elles ont servi beaucoup, sans s'en douter, à l'extension de l'Eglise catholique et du règne de Dieu. Le grand obstacle pour nous était non seulement le manque d'argent mais bien plus encore le manque de sujets. Ce double obstacle nous obligeait à n'avancer qu'avec mesure; forcés de prendre des moyens, par l'arrivée des prédicants nous avons ainsi été poussés à l'impossible.

Lorsque cet archidiacre arriva au Fort-Simpson, patronné par tous les bourgeois et commis, il y avait toute apparence qu'il aurait tous les sauvages du Mackenzie qui n'avaient jamais vu le prêtre catholique. Le P. Grollier fit une chose qu'un Supérieur n'aurait pu commander, n'aurait même pu approuver que difficilement. On ne peut l'accuser d'avoir manqué à l'obéissance, se trouvant à une distance qui ne lui permettait plus ni d'écrire aux Supérieurs ni de recevoir leur réponse avant une année. Il avait avec lui un jeune missionnaire qui commençait seulement à balbutier la langue; il l'envoie à une place où il peut l'apprendre tout en instruisant les sauvages, et lui, part en canot d'écorce, tant qu'il n'y a pas de glace, à la raquette quand les eaux sont devenues solides, et gagne à notre religion, on peut dire, presque toutes les tribus de cet immense district. Mais aussi il se mit à dos toutes les puissances, c'est-à-dire tous les employés supérieurs de la Compagnie, qui l'accusèrent de fanatisme, de bigoterie, et plusieurs s'efforcèrent plus ou moins dignement de lui faire expier ce prétendu péché.

Arrivé moi-même tout jeune évêque dans ce district, en 1861, afin de diriger les missionnaires alors au nombre de six pour Atha-

baska et Mackenzie, sans compter quatre Frères, je pus constater les bons combats de ces chers Pères; je reçus, contre le digne P. Grollier surtout, force plaintes, et fus très heureux de pouvoir excuser ce qu'on lui reprochait comme faute, par l'absence de Supérieur. Nous eûmes tous à souffrir plus ou moins de la conjuration formée contre nous, mais en voyant les conséquences du zèle de ce cher Père je ne pouvais que me dire : *Dum Christus annuntietur, in hoc gaudeo sed et gaudebo.* (Phil., 1, 18.)

Voilà ce qui me fait dire que le bon Dieu a tiré le bien de l'opposition qu'on nous a faite. Nous avons dû faire l'impossible pour avancer quand même : *Opportune importune, in omni patientia*, en dépit de la pauvreté et parfois de la prudence. Les missionnaires se multipliaient, bâtissaient eux-mêmes des huttes où ils se retiraient. Les admirant et n'osant pas les faire reculer, nous supplions nos Supérieurs majeurs de venir à notre secours; chaque année nous recevions quelques nouveaux venus, jamais assez; mais cependant l'œuvre de Dieu avançait. Nous avions aussi recours au Supérieur des Supérieurs majeurs, au Pape; à notre demande il érigeait de nouveaux vicariats, enfin une province et des diocèses. Les nouveaux évêques usaient d'industries pour se créer des ressources; la Propagation de la Foi, en divisant ses allocations ne pouvait les faire assez considérables; le bien n'avancait pas suivant les besoins du temps; nous avions recours aux parents, aux amis, à la charité de tous; l'économie, les privations même aidant, le royaume de Dieu s'est étendu comme personne de nous n'aurait osé le supposer.

En 1842, M. Bernard Ross, grand bourgeois du Mackenzie, constatant nos efforts, me dit : "Vous ne nous tiendrez pas tête, Monseigneur, vous n'êtes pas assez riches."—"Les richesses, lui répondis-je, ne suffisent pas même; il faut, dans ce pays surtout, savoir s'en passer, et y suppléer en se sacrifiant." Ma réponse parut le surprendre.

Je dois, avant de finir, dire un mot de nos bons Frères convers qui nous ont tant aidés à faire beaucoup avec peu d'argent; ils ont eu certainement une grande part dans l'extension du règne de Dieu dans le pays. Nos antagonistes l'ont compris; ne pouvant compter sur un tel avantage, ils ont essayé parfois de tenter ces dévoués Frères. L'un d'eux, s'adressant un jour à notre digne Frère Kerney, lui faisait observer qu'avec son éducation, il aurait pu avoir une place fort avantageuse dans la Compagnie, et ne pas être à un rang de domestique. Ce n'est pas le seul à qui des propositions du même genre ont été faites, mais tous ont répondu comme le Frère Kerney : "Si j'avais voulu gagner de l'argent, ce n'est pas ici que je serais venu."

Il faut finir, j'ai déjà été trop long, beaucoup trop long, je vous en demande pardon, Messieurs. Mais il est bon de constater que cet ancien diocèse de Saint-Boniface, où il y avait en 1854, un évêque, quatre prêtres séculiers, huit Pères Oblats, trois Frères convers et douze ou quinze Sœurs grises, forme une province ecclésiastique; et aujourd'hui, sur un coteau où se roulaient alors les buffalos, se trouvent une cathédrale modeste, il est vrai, un évêché, un couvent; et enfin aujourd'hui même, dans cette modeste cathédrale, on a sacré le septième évêque de notre pro-

vince. A ce sacre se trouvaient, outre notre T. R. Métropolitain et trois de ses suffragants, le R. P. Provincial des Oblats du Canada, vingt et un autres Pères Oblats, presque autant de Frères convers et six prêtres séculiers. Et dans l'étendue de ce même diocèse de Saint-Boniface, il y a aujourd'hui au moins quarante à cinquante prêtres séculiers, au-delà de cent PP. Oblats, sans compter les RR. PP. Jésuites, les Chanoines Réguliers de l'Immaculée-Conception, les Trappistes ; et outre les Sœurs Grises de Montréal, six autres Congrégations religieuses sont venues nous aider à étendre et solidifier le règne de Dieu. Ce résultat, en égard aux ouvriers employés, aux difficultés surmontées, est une preuve, comme me le disait Mgr Taché, que nous n'avons pas été seuls. *A Domino factum est istud, et est mirabile in oculis nostris.* (Ps. CXVII, 22. Matth., XX, 22.)

Le mouvement catholique

AU CANADA

Dans notre livraison du 31 mars dernier, nous nous joignons à notre vaillant confrère de la *Défense*, de Chicoutimi, pour protester contre l'abus que commettent certains personnages en divulguant dans un journal les directions qui leur sont données dans le secret du confessionnal. Il y a là, en effet, une tendance mauvaise qui, pour peu qu'elle se développât, mènerait aux plus dangereuses conséquences. Il importe donc de réagir tout de suite contre ce nouvel agent de destruction du respect qu'il faut avoir pour les choses saintes, et notamment pour les sacrements, et le devoir de tout journal vraiment catholique est de s'associer à cette croisade. Voilà pourquoi nous reproduisons avec plaisir les observations si judicieuses que nous trouvons à cet égard dans la dernière livraison de la *Famille chrétienne*, une revue dirigée par un prêtre aussi savant que vertueux. Les voici :

Un lecteur du SOLEIL communique à son journal la réponse que lui aurait faite, à *confesse*, M. le Curé des *Eboulements*, au sujet de la permission de lire le susdit journal, lequel s'empresse de publier la lettre de son correspondant.

La DÉFENSE de Chicoutimi proteste énergiquement contre ce qu'elle appelle *l'espionnage du confessionnal*, et demande à la presse catholique de s'associer à sa protestation.

La *Famille chrétienne* s'y associe très-certainement et ne peut s'expliquer l'étrange attitude de la *Vérité* en cette occasion.

Comment ! sous prétexte que le secret de la confession lie le confesseur et non le pénitent, la *Vérité* trouve "assez naturel" que le pénitent aille publier dans les journaux les réponses, avis

«ou conseils de son confesseur et en appeler publiquement du jugement de son confesseur à celui d'un journaliste !

Qu'un pénitent ait le droit de consulter un autre prêtre ou même un laïque prudent sur une décision de son confesseur, personne ne le conteste. — Mais qu'un journal se permette de publier une telle confidence, même avec la permission du pénitent, sans que ce soit manquer, gravement dans bien des cas, à la vertu de religion et à la charité envers le prochain, c'est ce que nous n'admettrons pas. Il y a là en effet un grave manque de respect envers une des choses les plus saintes de la religion, un sacrement. Ce n'est pas, à proprement parler, violer le secret du confessionnal qui ne lie qu'à le prêtre, mais c'est soulever avec impudence le voile mystérieux dont l'Eglise, en bonne mère, recouvre l'aveu de nos faiblesses, la conversation intime du pécheur avec le représentant de la Miséricorde infinie.

De plus, c'est manquer à la charité, car c'est commettre une grave indécatesse, sinon une indigne lâcheté envers le prêtre dont on rapporte ainsi des paroles dites dans l'exercice d'un devoir redoutable, pour la conduite privée de celui qui est en ce moment à ses pieds, et non pour celle du public ; en mettant ce prêtre dans l'impossibilité de répondre si, oui ou non, il a dit telle chose, ni de quelle manière il faut entendre ses paroles.

Il ne serait même pas nécessaire pour faire de ce procédé une arme contre l'Eglise qu'une personne simule la confession pour surprendre la décision d'un prêtre et la publier ; il suffirait d'affirmer que telle chose a été dite à confesse, quand même il n'y aurait pas un mot de vrai dans la conversation rapportée. Qui pourra jamais prouver le contraire ? C'est donc un procédé absolument immoral.

La presse hostile à l'Eglise entr'ouvre la porte à un nouveau genre de persécution, à une nouvelle immoralité, et la *Vérité*, en vrai enfant terrible, l'ouvre au large, pour mieux pourfendre un ami.

Quand nos législateurs auront fait une loi sage pour réprimer la réclame faite aux assassins par les journaux à sensation, peut-être même avant, nous verrons ces mêmes journaux se livrer à un nouvel exercice d'acrobatie périodique. On y verra s'étaler en première page la gravure d'un confessionnal, et, pêle-mêle, le portrait du prêtre qui aura refusé une absolution, ceux du pénitent et de la triste créature avec laquelle il doit rompre, ainsi que ceux de Messieurs Pacaud et Tardivel, les promoteurs de ce nouveau *sport* littéraire.

La *Defense* a donc bien raison de demander l'union de la presse catholique dans une énergique protestation contre une telle immoralité. Un journal qui se respecte tant soit peu doit fermer impitoyablement ses colonnes à ce genre de confidence.

Demain (mardi) auront lieu les funérailles de Son Eminence le cardinal Taschereau. Si on en juge par les préparatifs faits et la qualité des personnages qui ont promis d'y assister, elles seront

imposantes et dignes du rang élevé qu'occupait le prélat défunt dans la hiérarchie ecclésiastique.

Le lendemain des funérailles du cardinal Taschereau, aura lieu, dans la soirée, l'intronisation de Sa Grandeur Mgr. Bégin comme archevêque de Québec. Il y aura présentation d'adresses, salut du St. Sacrement et réception à l'archevêché.

Nous offrons à l'avance à Sa Grandeur nos meilleures félicitations et nos vœux les plus sincères pour son bonheur personnel et la grandeur toujours croissante de l'Eglise métropolitaine aux destinées de laquelle il va désormais présider.

Il y aura nombreuse réunion d'évêques, tant du Canada que des Etats-Unis, aux funérailles de Son Eminence le cardinal Taschereau. Il est naturel de supposer que les hauts dignitaires ecclésiastiques du Canada profiteront de la circonstance pour échanger leurs vues sur les grandes questions d'actualité religieuse, et peut-être arrêter les bases de déterminations collectives, s'ils croient que les développements de la situation, depuis la promulgation de l'Encyclique *Affari vos*, nécessitent de leur part une action commune. La présence de Mgr. Langevin et son prochain voyage en Europe, au cours duquel on lui prête l'intention de se rendre à Rome, donnent au moins un caractère de vraisemblance à cette supposition.

A cet égard, rien n'a transpiré, dans ces derniers temps, des intentions des deux gouvernements d'Ottawa et de Winnipeg au sujet, soit d'une amélioration temporaire à apporter au sort des catholiques de l'Ouest, soit d'une solution définitive du conflit scolaire, conformément aux vœux exprimés par Sa Sainteté Léon XIII dans sa récente Encyclique sur ce sujet. La seule mention officielle se rattachant à cette question dont le public ait été saisi jusqu'ici est l'avis de la proposition Fielding.

Nous avons exposé la portée de cette législation perfide, et nous estimons, aujourd'hui comme hier, que, dans les circonstances, elle constitue l'arme la plus terrible qu'on puisse mettre aux mains de l'ennemi et le péril le plus grave qui menace l'avenir des écoles catholiques au Manitoba.

AUX ETATS-UNIS

M. A. Oakey Hall, ancien maire de New-York, et Mme Hall se sont convertis au catholicisme. Ce sont deux conversions dues au zèle des Pères Paulistes, à New-York.

On signale aussi la conversion du révérend Edward L. Buckley, pasteur protestant à Newport, R. I.

L'*Indépendant*, de Fall River, Mass., demande aux catholiques allemands, italiens, polonais, canadiens-français et autres de s'entendre dans le but de faire, auprès des autorités romaines, les démarches nécessaires pour obtenir l'envoi aux Etats-Unis d'un délégué apostolique spécialement chargé de faire une enquête sur les relations de ces catholiques avec leurs évêques. Cette enquête porterait en particulier sur la diminution de la foi dans ces divers groupes; résultant du fait que très souvent ils ne sont pas desservis par des prêtres parlant leur langue.

On jugera des proportions que prendra la célébration, le 4 mai prochain, du vingt-cinquième anniversaire de l'élevation à l'épiscopat de Mgr. Corrigan, archevêque de New-York, par le fait que l'offrande de la part des catholiques consistera à éteindre la dette du Séminaire Saint-Joseph. Or, cette dette consiste en une hypothèque de \$250,000 et une dette flottante de \$50,000.

Voici comment on s'y prendra : cinquante laïques souscriront \$5,000 et il y aura d'autres souscriptions moindres, soit de \$2,500, \$2,000, \$1,000 et \$500. Jusqu'ici on a recueilli une souscription de \$6,000 et dix-sept de \$5,000, soit \$91,000. Un certain nombre de souscriptions moindres portent ce chiffre à \$130,000. On avouera que c'est une idée à la fois bienfaisante dans ses résultats et qui fait honneur au zèle comme à la générosité des catholiques new-yorkais.

AUTRES PAYS

ITALIE.—Notre Saint Père le Pape Léon XIII vient d'adresser aux présidents des conseils de l'Œuvre de la Propagation de la Foi de Lyon et de Paris un bref des plus élogieux pour les remercier des efforts par eux faits pour seconder l'action pontificale dans les pays d'Orient.

Cet important document est daté de Rome, le 21 mars 1898.

—La Sacrée Congrégation du Concile vient, par un jugement en date du 26 février dernier, de terminer un différend qui existait depuis longtemps déjà entre l'évêque de Strasbourg et l'archevêque de Besançon, au sujet de la propriété réelle d'un petit séminaire situé sur le territoire de Belfast, lequel relevait avant 1870 de l'évêché de Strasbourg, mais dut, pour des raisons que chacun devinera, être, au lendemain de la malheureuse guerre franco-prussienne, transféré à un archevêché français, celui de

Besançon. Nous n'avons pas l'intention d'exposer les détails de cette affaire qui est d'intérêt purement local, mais nous croyons devoir reproduire de la *Croix* les quelques lignes suivantes qui mettent bien en lumière les points décidés par la Sacrée Congrégation :

“ Ce qui fait l'importance de cette cause, c'est le point de droit qu'elle soulève et qu'elle résout. On ne traite pas *ex professo* la question de savoir à qui appartient réellement la propriété des biens ecclésiastiques qui se trouvent dans les divers diocèses, mais on établit ce principe. Toutes les fois que l'autorité légitime démembre un territoire d'un diocèse pour l'incorporer à un autre, il y a non seulement transfert de la juridiction ecclésiastique sur les sujets qui se trouvent sur le territoire démembré, mais transfert de la propriété et administration de tous les biens ecclésiastiques qui en faisaient partie.

L'acte pontifical a donc un effet non seulement moral, mais matériel, et le Pape, en vertu de son haut domaine, fait passer la propriété des meubles et immeubles d'un diocèse à un autre, bien entendu avec toutes les charges qui la grevaient.”

FRANCE.—Par suite d'une erreur, nous n'avons pas mentionné dans cette revue du mouvement catholique la mort d'un vénérable prélat dont la vie fut en majeure partie consacrée aux travaux des missions. Hâtons-nous de réparer cette omission.

Il s'agit de Mgr. Pierre Dufal, de la congrégation de Ste-Croix, évêque titulaire de Delcon, ancien vicaire apostolique du Bengale oriental, récemment décédé en France où il demeurait depuis quelques années. Nous empruntons aux *Missions catholiques* les quelques notes biographiques que voici :

“ Né à Saint-Gervais (diocèse de Clermont), le 8 novembre 1822, le regretté défunt était parti pour l'Hindoustan en 1858. Deux années après, le 3 juillet 1860, il était nommé vicaire apostolique du Bengale oriental et évêque de Delcon. En 1866, il dut quitter sa mission pour revenir en France et remplacer à la tête de la Congrégation de Sainte-Croix le vénéré fondateur de l'institut, le T. R. P. Moreau. En 1866, il se démit de ses fonctions de supérieur général et retourna au Bengale ; il y travailla jusqu'en 1876, année où le Saint-Siège transféra aux Bénédictins l'administration du Bengale oriental. Depuis cette époque, Mgr. Dufal vivait retiré dans le diocèse de Paris.”

—Si nous parlions un peu du budget des cultes français ? C'est un sujet qui est particulièrement d'actualité à la veille des élections générales de mai prochain, lesquelles vont, en grande partie, se faire sur la question religieuse.

Donc, comme le savent tous nos lecteurs, au beau pays de France, c'est le gouvernement qui est chargé de servir aux représentants des divers cultes autorisés leur traitement annuel. Cela ne lui coûte pas énormément cher, en ce qui concerne les prêtres

catholiques du moins, car il ne fait que leur rendre une partie de ce qu'un gouvernement antérieur a volé au clergé en 1791. Les biens ecclésiastiques ainsi confisqués donnaient, en effet, un revenu annuel de 90,000,000, fr. alors que l'ensemble du budget du culte catholique n'est que de 45,000,000.

Depuis vingt ans les sectaires qui se sont emparé de la République et ont fait de l'administration de la chose publique une machine à persécution contre les antiques croyances de la France, contre la religion qui, officiellement, est encore celle de l'immense majorité des Français, se sont appliqués à rogner de plus en plus les maigres traitements servis au clergé catholique.

Ainsi, en 1878, le traitement d'un archevêque était, en général, de 20,000 fr. par an, l'archevêque de Paris recevant exceptionnellement 50,000 fr. et celui d'Alger 30,000. Ce traitement n'est plus aujourd'hui que de 15,000 fr., et il n'existe plus d'exceptions. On a fait la même chose pour le traitement des évêques qui a été réduit de 15,000 fr. à 10,000. Quant aux chanoines, qui, en 1878, recevaient à ce titre 1,157,600 fr., on a purement et simplement supprimé leurs traitements.

Mais ce n'est pas tout. " Les Séminaires, dit la *France chrétienne*, à laquelle nous empruntons ces chiffres, recevaient des subventions, des bourses de l'Etat, les professeurs des Facultés de théologie catholique recevaient un traitement fort convenable de l'Etat," et, à l'heure actuelle, " les Facultés de théologie catholique, dit encore la même revue, n'existent plus au regard de l'Etat qui ne leur alloue plus rien, l'Etat n'alloue non plus aucune subvention, aucune bourse, aux Séminaires catholiques, pendant que le même Etat sert chaque année sur son budget, vingt-cinq mille francs aux séminaires protestants, quatre-vingt-cinq mille francs aux Facultés de théologie protestante."

Ces derniers mots peignent à merveille l'état actuel de la France qui est livrée, pieds et poings liés, à la domination de deux minorités cohésives et tenaces, dont l'une ne tient au sol français par aucune fibre de son être.

—La campagne électorale se poursuit toujours avec une vigueur croissante. Le gouvernement, dont le chef est un franc-maçon, laisse ses agents soutenir tous les sectaires et il semble qu'il soit absolument entre les mains des juifs. Il s'est conduit avec la plus grande brutalité dans l'affaire Max Regis et il a réussi à amener de nouveau contre les juifs et contre le gouverneur général de l'Algérie tout ce qui, à Alger, est d'origine française.

Le document suivant que publie la *Croix* de Paris, indique

bien l'état d'âme actuel des patriotes éclairés. Il s'agit d'un vœu adopté, le 4 avril, dans une assemblée du comité *Justice-Egalité* :

"Justice-Egalité" adresse à l'armée française et à ses chefs l'expression de sa respectueuse et sympathique admiration.

Emet le vœu :

Que les électeurs français fassent justice, aux prochaines élections, des manœuvres du syndicat Dreyfus :

1o En refusant leurs votes à tout candidat qui aurait des attaches avec la juiverie et la Franc-Maçonnerie, et qui ne serait pas un adversaire résolu du Syndicat Dreyfus.

2o En suscitant dans toutes les circonscriptions, et en soutenant avec énergie des candidats français de nationalité et d'origine, d'un patriotisme éprouvé.

La question juive acquiert une importance de plus en plus grande. Les foules, à la vue de l'affaire Dreyfus et de ses conséquences, prennent conscience du mal qui ronge le pays et un cri de rage contre la race maudite s'élève d'un bout à l'autre du territoire. On peut juger de l'intensité du sentiment antisémite par le récit du voyage triomphal de Drumont en Algérie. Démonstrations à Paris, à Marseille, ovation enthousiaste à Alger, rien n'a manqué et il se pourrait bien qu'en dépit de l'argent de la Synagogue et des Loges, le chef de l'antisémitisme fût, à la fin du mois prochain, député de l'Algérie.

Pour notre part, nous saluerions avec plaisir son élection, non pas que nous partagions toutes ses opinions, mais c'est un bon Français et il représente à l'heure actuelle la réaction des meilleurs éléments de la France contre les cosmopolites.

Par malheur, en ce moment où notre ancienne mère-patrie se débat sous l'étreinte de la race néfaste et cherche à rejeter le poison que, comme bien d'autres, elle doit à la *grande* Révolution, nous, les Français du Nouveau-Monde, nous ne savons pas profiter de l'expérience tristement acquise par d'autres pays, et nous n'avons même pas l'intelligence d'organiser contre le juif et ses complices la grève de l'acheteur.

HAUT-NIL.—Nous lisons dans les *Missions catholiques* qu'un rapport de Mgr. Hanlon, vicaire apostolique du Haut-Nil, contient sur l'état actuel de la propagande religieuse dans cette région, les détails que voici : Le vicariat du Haut-Nil compte aujourd'hui un évêque, onze prêtres, quatre églises ou chapelles, douze cents catholiques et six mille trois cents catéchumènes. Durant le dernier exercice, ont été administrés cinq cents quatre-vingt-huit baptêmes d'adultes et cent vingt-deux baptêmes d'enfants, six cents dix confirmations et vingt mariages.

18 avril 1898.